

Fossé = « talus » et inversement.

par AUGUSTE VINCENT

Quand on parcourt une toponymie communale wallonne, on y trouve souvent une rubrique *fossé* ; le profane est étonné d'apprendre que ce terme désigne, dans beaucoup d'endroits, un *talus*. Même un linguiste wallon comme JULES FELLER pouvait ignorer ce renversement de sens. Rendant compte du glossaire toponymique communal de Rocour-lez-Liège, par EDGARD RENARD, il disait (BSLW, LXIV, 1932, 226) : « l'auteur se montre d'une prudence que nous croyons exagérée... les fossés même deviennent des « talus ».

Bien entendu, *fossé* se rencontre en toponymie avec son sens normal : à Anseremme N, l. d. ravin dit fossé chavia (cadastre) ; à Soignies H, 1389-90 dou fosset qu'on dit le fosset sartiaul, 1442-43 les grands fossés (de l'enceinte) depuis... jusqu'à... (entre deux portes de la ville) ; à Tavier-en-Condroz Lg : 1366 « ad fossatum quo limitatur episcopus et ducatus » (1).

Dans certains parlars locaux, le mot a pris aussi le sens de « talus ». C'est ce que signale par exemple E. RENARD pour la plaine au nord de Liège (2) ; voyez aussi J. HERBILLON, *Top. Fooz*, p. 57, n° 281.

(1) Faisant la limite entre l'évêché de Liège et l'ancien duché de Limbourg, entre Tavier et Nandrin ; E. RENARD, BCRTD, XV, 1941, p. 62.

(2) *Petit vocabulaire du bornage* ; BCRTD, XVIII, 1944, 407.

Voici quelques cas empruntés à la topographie. A Fexhe-le-Haut-Clocher Lg, le l. d. *Fossé* (1) désigne un talus au nord de la route de Fooz, le même sans doute que l'on cite en 1461 : « à gros fosseit en Sart ». A Kemexhe Lg, un talus disparu a laissé le l. d. *à fossé dè curé* (2). A Odeur Lg, *à poyou fossé* désigne un long talus herbeux, au nord de la vôte di Saint-Trond (3). A Vottem Lg, *à djène fossé* rappelle un talus argileux en bordure de la rue Ferdinand Nicolay, et disparu avant 1934 (4). A Xhendremael Lg, *poyou fossé*, littéralement « fossé poilu », couvert d'herbe, est un long talus au sud du Bois-Robert (5).

Cette extension de sens s'explique parce qu'un fossé creusé par l'homme se double souvent d'une levée de terre ; c'est le cas de nombreux fossés-limites ; « le talus étant la partie utile, *fossé* prendra facilement le sens de *talus* », dit E. RENARD (6).

Il convient de dire ici quelques mots de l'expression *poyou fossé*, citée un peu plus haut. Elle se rencontre fréquemment, sous des graphies variées. L'adj. fr. *poilu* (XIII^e s. *pelu*, refait en *poilu* d'après *poil*) (7) est en liégeois *poyou*, en namurois *pouïu*. Le Cadastre donne naturellement des formes plus ou moins francisées (8). J'ai relevé 37 cas de ce l. d. si typique ; ils sont disséminés dans une zone allant de Trembleur (isolé), près d'Aubel, à l'est, jusque Wavre et Chastre, en plein Brabant, à

(1) HERBILLON, n° 1267, n° 2.

(2) HERBILLON, n° 938.

(3) HERBILLON, n° 839.

(4) E. RENARD, n° 7.

(5) HERBILLON, nos 84 et 144.

(6) BCRTD, XVIII, 1944, p. 437.

(7) A. DAUZAT, *Dict. étym. de la langue française* (1938), date la réfection du XV^e siècle ; on trouvera ci-dessous un exemple du début du XIV^e (1303).

(8) *Au poilu fossé* (Alleur Lg) ; *dessous le poilu fossé*, mais aussi *desus le poyoux fossé* (Hannut Lg) ; *Poïlu-Fossé* (Chastre B).

l'ouest ; au nord de la ville de Liège, on remarque une masse compacte jusqu'à Othée et Wihogne ; il y en a une autre au nord de Héron et d'Avennes ; entre les deux, Verlaine est isolée (du moins à ma connaissance). Il y a ensuite Sauvenière N, au nord de la ville de Namur ; en Brabant, 9 communes ; sont épars, à l'est de Huy, Tihange et Tavier ; et dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, il y a un l. d. commun à Saint-Gérard N et Graux N. Le cas le plus ancien connu jusqu'ici est du XIV^e siècle : *Au Poillu fossey*, à Dongelberg B (aujourd'hui inconnu ; Tarlier et Wauters) (1).

La même extension de sens a eu lieu pour deux autres termes wallons signifiant à l'origine « chemin creux », *havêye* et *tchavêye*.

Pour *havêye*, le second sens est signalé par exemple par J. HERBILLON (II. *Hognoul*, 1930, p. 43, n^o 255), et par É. LEGROS (BCRTD, XVIII, 1944, p. 476). Voici deux exemples pris dans les l. d. de la Hesbaye : à Odeur Lg : *li havêye dè Fond d'Fêchî* (HERBILLON, p. 189, n^o 81), désignant un talus dans ce fond ; à Voroux-Goreux : *lès havêyes di Croteû* (HERBILLON, p. 439, n^o 1457) ; É. LEGROS (*loc. cit.*), commentant l'expression, dit que c'est le sens de « côté abrupt de chemin creux » qui explique le pluriel dans le l. d. ; le nom désigne en fait un chemin encaissé menant à Crotteux, hameau de Mons-lez-Liège.

Quant au mot *tchavêye*, il se rencontre par exemple dans le nom d'un carrefour de Hognoul, *às kwat' tchavêyes*, 1332 « a IIII chavees » (HERBILLON, p. 43, n^o 255), et à Heure-le-Romain, il désigne un ravin creusé par les eaux

(1) L'adjectif *poilu* etc., « herbu, broussailleux », s'applique aussi à d'autres substantifs que *fossé* : 1303 à *poilhut tier* (à Horion-Hozémont Lg ; E. RENARD, BCRTD, XVIII, 1944, p. 432) ; 1699 *poyoux tige* = « tidje gazonneux » (à Aineffe Lg ; idem, BCRTD, XIII, 1939, p. 41). — *Tier* = « coteau » ; *tige* = « chemin de terre ».

(EDGARD RENARD et J. HOYOUX, BCRTD, XVII, 1943, p. 91). Mais le sens de « talus » est signalé par J. HERBILLON à propos de Hognoul (voir ci-dessus), et du l. d. de Villers-l'Évêque *al tchavelotte*, diminutif signifiant, lui aussi, « talus » (p. 149, n° 696).

La même extension de sens a eu lieu dans l'ouest de la France, comme l'a noté VON WARTBURG (FEW, 740, II, s. v. *Fossatum*) : 1. *Graben...* (740), 2. *Umwallung mit hecke* ; norm. *fossé* « clôture formée d'une élévation de terre de 1 à 2 m. »... depuis le XVI^e siècle, dans divers dialectes français : Pléch. *fæsə* « talus », Quimper *fossé*, Vottem id. (BSLW, 50, 32) ; Tôtes, havr., Pont-Audemer ; hag. *fossäë*, Jers. *fossé*, Blain *foussé* ; Aurigny *fosa* « paroi » (ALF, 890, 923). Pléch. *fæsaysə* « faire un talus ». De même, R. MUSSET (1) signale que dans l'ouest, *fossé* désigne les hauts talus entourant les champs.

Un terme néerlandais a subi la même évolution de sens. Le mot *doel*, n. m. et n. (aussi *doele*, fém.), proche de *dal* « vallon », m. b. all. *dole*, a eu plusieurs sens : 1 mnl. *greppel*, « gegraven om de grens tusschen twee akkers aan te wijzen » (d'après VERWIJS et VERDAM) ; VERCOUILLIE dit : « grensgracht, en grensdijken » ; il ajoute : (seulement en mnl.) « een der twee grensdijken van een schietbaan » ; enfin (VERCOUILLIE) « schietbaan, meestal in 't meervoud *doelen*, als liggende tusschen twee grensdijken ». M. SCHÖNFELD (2) signale, dans la Belgique flamande, *doel* au sens de « tas de terre » en général ; et en Veluwe (contre le Zuiderzee, au sud-est), *doel* signifiant « borne, limite » constituée par un monticule, avec poteau.

D'autre part, le nl. *gracht* « fossé », est couramment employé, dans le sud de la province belge du Limbourg, avec

(1) *Le Bas-Maine* [= région du Mans, Sarthe], Paris, 1917.

(2) *Veldnamen in Nederland*, 2^e éd., Amsterdam, 1950, p. 136.

le sens de « talus » (1). Il en est de même dans certaines parties de la Flandre.

Le phénomène inverse s'observe aussi : un mot signifiant *élévation* prend à un moment donné le sens de *creux*.

Le fr. *talus* désigne un côté de terrain en pente ; mais régionalement, également, une levée de terre (avec pente de part et d'autre). En Vendée, au point 478, le mot signifie « canal dans les marais salants » (2). Il a évidemment d'abord désigné l'élévation formée le long du canal quand celui-ci a été creusé, et qui, dans l'étendue plate, est plus visible.

La même chose s'observe pour certains des nombreux dérivés de *terre*, *terral*, *terrail(le)*, *terreau*, *terrier*, *terrine* (3), s'appliquant normalement à un amas de terre, une élévation, une motte, une digue. GODEFROY nous apprend qu'en Franche-Comté, *terrau*, *tarrau* = « fossé » ; en Haute-Saône, *terrau* = « canal » ; il cite un texte de Saône-et-Loire : 1272 « peischoient en un terraul qu'est appelez le terraul de la Tresale ».

Il en est de même en Suisse. BRIDEL (4) dit : *terro*, *terri*, s. m. Fossé, tranchée (Vaud) ; *terrolet* s. m. Rigole, petit fossé. JACCARD (5) dit : *terreau* a aussi la signification de « canal, ruisseau » : 1536 « un petit russeaulx ou terreaux » (à Lutry, Vaud, sur la rive, à l'est de Lausanne) ; entre Martigny et le lac de Genève, le mot désigne les levées de terre bordant les canaux, et par extension, les canaux

(1) Obligeamment signalé par notre confrère M. L. GROOTAERS.

(2) J. HUBSCHMID, *Praeromanica*, Bern, 1949 (= *Romanica Helvetica*, 30), p. 81.

(3) Wallon *tèris* « amas de matières stériles qu'on accumule près d'un charbonnage » (J. HAUST, *Dict. liégeois*). La forme francisée *terril* ne peut, selon HAUST, se justifier. — En Hainaut, on prononce du reste *terri*, *tèri* (GODEFROY).

(4) *Gloss. des patois de la Suisse romande*, Lausanne, 1866.

(5) *Essai de toponymie...*, Lausanne, 1906.

eux-mêmes (1). PIERREHUMBERT (2), au mot *fosset* « fossé », donne comme synonyme *terreau* ; *terrau* (tèro), *tarrau*, *terrail*, signifie « fossé », en particulier fossé d'écoulement dans les endroits humides ; fossé formant limite des prés, humides ; 1360 (Neuch.) « pour 12 journées qu'il ovra ou terreaul... en Tele » ; 1533 (Laus.) « lesdits terraux ou fossel » ; 544 « un nant (ruisseau) ou terrail » ; 1739 « un tarau ou fossé » ; 1772 (Moutier) « les taraux ou canal ».

Dans le sud de la Flandre occidentale, le mot *dijk* « digue » en est arrivé à signifier normalement « fossé » (3). Il en est de même, à certains endroits, pour *wal*, « levée de terre, bord, rive » (4).

Nous terminerons en signalant quelques cas analogues aux précédents, mais où il s'agit de dépressions et d'élévations plus importantes.

Dans l'Ariège (Pyrénées), le mot *colline* est usité dans l'acception de « vallée » (5). Il en est de même en Savoie (6).

(1) JACCARD cite une supplique des bourgeois d'Aigle, Vaud, au comte de Savoie : « certains *terraux* situés entre les possessions de ceux d'Aigle et ceux de Saint-Triphon, par lequel court certaine eau appelée le Riesen, lequel *terraux* ceux de S. T. sont tenus de maintenir... [ce qu'ils ne faut pas, de sorte] que la ditte eau appelée le Riesen court par les prés des dits d'Aigle. ... qu'ils commandent à ceux de S. T. a faire le dit *terraux*, le maintenir aveq un ou plusieurs ponts, et de conduire la ditte eau appelée le Resin par le dit *terraux*. »

(2) *Dict. hist. du parler Neuchâtelois et Suisse romand*, Neuchâtel, 1926.

(3) V. VERSTEGEN, *De akkergrens en de grensteen in de Zuid-nederlandsche dialecten* (BCRTD, XVIII, 1944), p. 102 : « *dijk* is hier immers een gracht ».

(4) M. GYSSELING, *Top. van Oudenburg*, 1950 (= *Werken...* KCTD, VI. Afd., 5), p. 222, n° 882 : 1555 den wal metten synghel ; « *wal*, dit l'auteur, betekent hier « heuvel » ; p. 223, n° 885, s. v. *wallebilk* : 1724 een parthije lants ghenaeempt den wallebilk ; « *wal* betekent hier « gracht ».

(5) *Guide Bleu, Pyrénées, Lexique*.

(6) F. MONTANDON, *Étude de toponymie alpine*, Genève, 1929 (extr. des *Mémoires du Globe*, LXVIII, 1929), p. 54 : « Un cas assez troublant au premier abord est celui du substantif patois *collina* que FENOUILLET fait suivre de ces quelques mots : « Vallon

Enfin, dans les Alpes, *mont* désigne certains cols (1). Les glossaires dialectaux ne donnent pas l'équivalence *mont* = *col* ; il y a là une sorte de malentendu entre l'usage local et l'usage des cartes et ouvrages géographiques.

Le *col du Montgenèvre*, 1854 m., entre Briançon HA (8 km. nord-est) et Cézanne It. (6 km. ouest-sud-ouest) est le plus bas (sauf un autre), le plus large, et le plus facile des grands cols France-Italie. Là se trouve la localité de *Montgenèvre* HSav, 1860 m. Le col passe entre le rocher de l'Alpet (2413 m.) et le Chenaillet (2836 m.). « Divers documents », dit JOANNE (*Dict.*), « donnent le nom de Mont Genève à un sommet de 2052 m. qui domine au sud le village et le col, mais qui ne porte en réalité aucun nom particulier. » « Le nom de Montgenèvre appartient en réalité au plateau même du col. » Comme dans Mont Cenis, Mont Iseran, ajoute JOANNE, *Mont* n'a pas ici la signification de « sommet », mais bien de « montagne de pâturages » ; c'est l'équivalent d'*Alpe* (2).

Le *Mont Iseran* (Reclus, Joanne) est le col entre les sources de l'*Isère* (Val-d'Isère Sav) et la vallée de l'Arc (Bonneval Sav). On dit d'ordinaire aujourd'hui *col de l'Iseran* (expression où le dérivé en *-an* n'est plus justifié). Le col est situé entre la Pointe des Leissières (3041 m.) et le signal du Mont-Iseran (3241 m.), nom formé sur celui du col.

Le *col du Mont* (2638 m.) entre Sainte-Foy-Tarentaise

(c'est le contraire en français). » — Il s'agit de F. FENOUILLET, *Monographie du patois savoyard*, Annecy, 1902, p. 135.

(1) E. RECLUS, *La France*, Paris, 1885, p. 979 : « *Mont* (Alpes), col. Ex. : Mont Cenis, col du Cenis ; Mont Iseran, col de l'Iseran (Savoie). »

(2) Il est évident que le nom du sommet de 2052 m. a été tiré de celui du col par des géographes trouvant le nom étrange pour un col. Quant au sens de « pâturage », que l'on trouve ailleurs pour *mont(agne)*, par exemple dans l'Aubrac, il ne nous paraît pas s'imposer ici.

Sav et Valgrisanche It, est le plus pratiqué des cols-frontière depuis le Petit-Saint-Bernard jusqu'au Mont-Cenis. Il y a des éboulis des deux côtés (1).

Les deux cols du Saint-Bernard portent ce nom depuis la fin du moyen âge. Auparavant, leur nom était *Mons Jovis*, *Mont Joux* (le Petit est souvent, depuis le XV^e siècle, le *Mont Jouvét*). Au Grand-Saint-Bernard, entre Martigny, Valois, et Aoste, Italie, l'hospice, au sommet du col, conserve, dans son musée, des tables votives de bronze à Jupiter Paeninus, dont le temple se trouvait au Plan de Jupiter, au nord-ouest du lac ; d'où le nom du col, *Mons Jovis* des Romains, *Monte Jove* en italien, *Mont-Joux* des habitants du pays.

Le *Mont Cenis* est un plateau à peine vallonné, long de 7 km. environ, situé entre le massif du Mont Cenis, au sud, et la haute muraille de la Pointe de la Ronce et de Rochemelon au nord ; il fait communiquer la Maurienne ou vallée de l'Arc (au nord-ouest) et la vallée de Suse ou de la Doire Ripaire (au sud-est) (2).

Le col d'*Anterne* (2264 m.) entre Sixt HSav et Chamonix HSav est appelé en 1772 *mont d'Anterne*, en 1813 *le mont d'Anterne* (Anterne est un groupe de chalets voisins).

Le col des *Montets* (1445 m.), menant d'Argentière HSav (vallée de Chamonix) à Vallorcine HSav, est dominé à l'ouest par les Aiguilles Rouges (2314 m.), et à l'est par l'Aiguillette (2156 m.). Ce col est connu depuis le XIII^e siècle : 1288 li montets, 1730 la Croix des Montez, 1803 col des Montets ; « c'est au sommet de ce chemin, surnommé *les Montets*, que commence la vallée de Chamonix », dit BOURRIT en 1803.

Dans les noms ci-dessus, *mont* et *montet* sont employés

(1) Le sens de « pâturage » pour mont est nettement invraisemblable ici.

(2) *Guide Bleu, Savoie*, p. 431.

au point de vue humain. Ils désignent, non une montagne, hauteur dégagée des environs plus bas, mais le point culminant du chemin que suivent l'homme et ses animaux domestiques. C'est un *mont* qu'ils doivent gravir en passant d'une vallée à l'autre. Pour le touriste et le géographe, plus descriptifs, le col est une dépression opposée aux hauteurs latérales qu'elle sépare.

Ce relevé de termes dont le sens a évolué si paradoxalement n'a pas la prétention d'épuiser le sujet. Il est souhaitable qu'on le complète à l'occasion.
